Novembre - Décembre 2016

ÉDITION SPÉCIALE

MUTUALIA & SYMBIO mag

HIVER 2017

Domaine les Gentianes | Haute Nendaz | Valais Suisse

ZÉNOLIA
LA GEMMOTHÉRAPIE

TOUS EN VADROUILLE
SÉJOURS SÉNIORS 2017

LE TRAJET DE SOINS BUCCAUX
Les BIM concernés dès le 1er janvier

LE CONGÉ MATERNITÉ
Ce qui change pour les indépendantes

Editeur responsable : Emile Docquier, Place Verte 41 - 4800 Verviers | Trimestriel | P 919284

Symbio Mutualité Neutre

Mutualia.be Mutualité Neutre

NOUVEAU

Besoin d'informations ?
Contactez notre nouveau call center

Besoin d'informations générales sur votre mutualité, sur un domaine particulier (incapacité, indemnité, soins de santé, assurance complémentaire,...) ou d'informations relatives à votre dossier ?

Contactez notre nouveau call center au*

087/32 06 96

*pendant les heures d'ouverture

Mutualia.be
Mutualité Neutre

Place Verte, 41 - 4800 Verviers

SOMMAIRE

Mutualia&SymbioMag
Magazine trimestriel

COMITÉ DE RÉDACTION
C. DAUBY
C. D'HULST
M. HERBER
C. GRÉGOIRE

RÉALISATION ET MISE EN PAGE
M. HERBER

SITE WEB
www.mutualia.be & www.symbio.be

Votre mutualité

04 Les fermetures de fin d'année
04 Nos horaires changent dès le 1er janvier 2017
05 Votre Centre de Service Social sur rendez-vous
05 Promo Vivamut : appareil d'aérosolthérapie
05 Chez Mutualia, votre avis nous intéresse

Actualités

06 Le trajet de soins buccaux
Les BIM concernés dès le 1er janvier
07 Tout savoir sur :
votre congé de maternité

Partenaires

08 Tous En Vadrouille
Voyages séniors 2017
09 Tous En Vadrouille
Hiver 2017
10 Zenolia
La gemmothérapie : le bien-être par les bourgeons
12 NeutraWorld
Nos offres de voyage

LES ACTUALITÉS DE VOTRE MUTUALITÉ MUTUALIA

TENEZ-VOUS AU COURANT DES DERNIÈRES ACTUALITÉS...

Les fermetures de fin d'année	
Barvaux	Du 26/12 au 30/12/2016
Dison	Le 30/12/2016
Eupen	Le 29/12/2016
Herve	Du 26/12 au 30/12/2016
Jalhay	Du 23/12 au 31/12/2016
La Calamine	Le 30/12/2016
Malmedy	Du 02/01 au 04/01/2017
Pepinster	Le 26/12/2016 et le 02/01/2017
Stavelot	Du 20/12 au 22/12/2016
St-Vith	Du 27/12 après-midi au 30/12/2016
Theux	Le 06/01/2017
Waimes	Le 29/12/2016
Welkenraedt	Du 21/12 au 23/12/2016

Votre cotisation inchangée en 2017

NOS HORAIRES CHANGENT DÈS LE 01/01/2017

Vous vous rendez régulièrement dans notre agence de Stembert ou de Limbourg ? Attention, nos horaires changent à partir du 1er janvier 2017 !

Votre permanence de Limbourg
Rue des Ecoles, 1

Sera désormais ouverte le mercredi et le jeudi de 09h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00.

Votre permanence de Stembert
Rue de l'Eglise, 51

Sera désormais ouverte le lundi, mardi et vendredi de 08h30 à 13h00 et de 13h30 à 17h00.

Votre Centre de Service Social maintenant aussi sur rendez-vous

Depuis le 1er novembre 2016, votre Centre de Service Social vous reçoit aussi sur rendez-vous, tout en assurant ses permanences habituelles.

Votre Centre de Service Social a pour mission de vous aider et de vous orienter durant toutes vos démarches, qu'elles soient liées à la mutualité ou à vos droits et obligations dans les autres domaines sociaux. En effet, ses interventions sont nombreuses : écoute, information, orientation, intermédiation, aide administrative ou encore guidance sociale. Il est accessible à tous, gratuitement et sans conditions.

Vous souhaitez obtenir un rendez-vous ?

Votre Centre de Service Social vous reçoit sur rendez-vous les mercredis matin de 08h15 à 12h00 et les vendredis après-midi de 13h00 à 16h15. Contactez-nous au 087/30 80 88 ou à social@mutualia.be.

PROMO Vivamut

PROMO

Valable jusqu'à épuisement du stock

Appareil d'aérosolthérapie MINIPLUS

~~49€~~ 35€

Conçu pour le traitement des voies bronchiques et pulmonaires comme l'asthme et les allergies.

Caractéristiques techniques :

- Livré avec masques adulte et enfant, nébuliseur, embout nasal, tube et filtre.
- Flux moyen de nébulisation : 0,2 - 0,3 ml/min
- Taille des particules : 0,5 - 5 microns
- Pression : 2,4 bar

CHEZ MUTUALIA, VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Chez Mutualia, la satisfaction de nos affiliés est au centre de nos priorités. Vous souhaitez donner votre avis sur un service, un produit ou un collaborateur ? Contactez-nous !

Vous désirez nous faire part d'une suggestion ou nous envoyer vos félicitations ? Envoyez-nous un e-mail à l'adresse info@mutualia.be.

Vous désirez introduire une plainte? Renvoyez-nous le formulaire de plainte (disponible sur notre site www.mutualia.be ainsi que dans nos différentes agences) complété à l'adresse Mutualia, Mutualité Neutre - «Médiation des plaintes» - Place Verte, 41 à 4800 Verviers ou par mail à plaintes@mutualia.be.

Si nous ne pouvons vous donner une réponse définitive dans les 5 jours, nous vous enverrons un accusé de réception. Dans ce cas, une réponse définitive vous sera envoyée dans les 45 jours calendrier*.

En cas d'insatisfaction sur la manière dont la plainte a été gérée par Mutualia, le plaignant pourra s'agresser à l'Union Nationale des Mutualités Neutres, Service plaintes, Chaussée de Charleroi 145, 1060 Bruxelles (plaintes@unmn.be).

Votre avis contribue à l'amélioration de notre fonctionnement et à la qualité de notre service.

* Compte tenu de la suspension de ce délai tant que l'intéressé ou un organisme tiers n'a pas donné suite complète à des renseignements demandés par Mutualia qui sont nécessaires à la prise d'une décision.

LE TRAJET DE SOINS BUCCAUX
Les BIM concernés dès le 1er janvier

N'oubliez pas de vous rendre chaque année chez votre dentiste...

Le trajet de soins buccaux a pour but d'améliorer la santé bucco-dentaire de la population belge en incitant davantage les patients à se rendre chez le dentiste. En effet, il vise à ce que le remboursement octroyé soit augmenté en cas de visite régulière chez le dentiste. En un mot, n'oubliez pas de vous y rendre chaque année !

Qui est concerné ?

Depuis le 1er juillet 2016, les personnes majeures, qui ne bénéficient pas de l'intervention majorée (régime non préférentiel), voient leurs soins dentaires mieux remboursés en cas de visite régulière chez le dentiste. Pour les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance soins de santé (régime préférentiel), ce trajet de soins buccaux sera d'application au 1er janvier 2017.

Avoir été «régulièrement» chez le dentiste signifie qu'un patient a reçu des soins dentaires au cours de l'année civile précédente, soins pour lesquels une intervention de l'assurance obligatoire a eu lieu.

En plus des soins dentaires remboursés par la mutualité, ceux remboursés via un régime spécifique sont aussi concernés : les soins dentaires dispensés à l'étranger ou bien ceux consécutifs à un accident de travail.

Si l'année civile précédente, le patient n'a pas bénéficié de remboursement pour des soins dentaires, le ticket modérateur sera augmenté : en plus du ticket modérateur fixe, un montant supplémentaire sera facturé.

Quels soins dentaires sont concernés ?

Le trajet soins buccaux s'applique à tous les soins dentaires, à l'exception :

- des consultations dentaires;
- des soins préventifs*;
- de l'orthodontie;
- de la parodontologie.

(*) Le trajet soins buccaux n'est d'application pour aucune prestation de soins préventifs à l'exception des prestations de détartrage : remboursement à 50% si aucun soin dentaire n'a été remboursé au cours de l'année précédente.

Quelle est la quote-part à votre charge ?

Si aucun soin dentaire n'a été remboursé au cours de l'année précédente :

- Obturations, traitements radiculaires, extractions, suppléments d'urgence et prestations sur les prothèses : les frais à charge du patient sont multipliés par 2.
- Radiographies et prestations attestées comme supplément d'honoraires : les frais à charge du patient sont multipliés par 1,5.
- Prothèses amovibles et implants oraux : les frais à charge du patient augmentent de 40 €.

Dentalis,
jusqu'à 1100 € d'intervention par an et par personne !

Chez Neutra, Dentalis est votre assurance (facultative) pour une couverture encore plus complète de vos frais dentaires... jusqu'à 1100 euros supplémentaires par an et par personne pour l'orthodontie, les prothèses, les implants, les soins préventifs ainsi que les soins curatifs.

GRATUIT JUSQU'À 6 ANS

- ☑ **Aucune franchise**
- ☑ **Aucune obligation d'affilier toute la famille**
- ☑ **Sans limite d'âge et sans examen médical**
- ☑ **Aucun stage d'attente** en cas de transfert d'assurance

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous demander notre brochure ou surfez sur : http://neutrahospi.be/produits/dentalis

TOUT SAVOIR SUR
Votre congé de maternité

Un heureux évènement en vue ? Nous sommes à vos côtés !

Quelle excitation d'attendre un enfant mais, savez-vous vraiment à quoi vous avez droit? L'une de nos principales missions... assurer votre revenu de remplacement.

Tout pour la (future) maman

Pour vous reposer et prendre soin de votre enfant, l'INAMI vous octroie une période de congé de maternité de plusieurs semaines à répartir autour de la naissance de l'enfant.

En tant que salariée ou chômeuse, 15 semaines seront prises en charge dont 1 à 6 semaines prénatales. En tant qu'indépendante, vous bénéficiez de 8 semaines dont 1 à 3 semaines prénatales. Attention, à partir du 01/01/2017, le congé de maternité des indépendantes sera fortement modifié et devrait être prolongé.

Pour répondre au mieux à toutes les situations, la durée du repos de maternité est parfois modifiée. Par exemple, en cas de grossesse multiple, le congé de maternité peut atteindre 19 semaines (9 pour les indépendantes). D'autre part, si la maman est malade et incapable de travailler jusqu'à la naissance de l'enfant et ce, pendant plus d'un mois et demi : le congé commencera 6 semaines avant la date de naissance et pourrait, alors, être prolongé d'une semaine supplémentaire.

Pour les futures mamans qui exercent un métier à risque selon les critères de la médecine du travail, il existe également une mesure d'écartement qui permet à la travailleuse de bénéficier d'un revenu de remplacement sans mettre en danger sa santé ni celle de son enfant.
L'écartement de grossesse peut commencer dès que la maman a été vue par la médecine du travail et l'écartement d'allaitement s'arrête aux cinq mois de l'enfant. En fonction de sa situation professionnelle, la maman peut être écartée partiellement ou totalement de son emploi.

Tout pour le co-parent

Si vous êtes lié par un contrat de travail, la naissance de votre enfant vous donne droit à 10 jours de congé de naissance. Ces 10 jours peuvent être répartis comme cela vous arrange entre la naissance de l'enfant et ses 4 mois. Les 3 premiers jours sont à charge de l'employeur et la mutualité interviendra pour les 7 jours suivant.

Si vous ne vous retrouvez pas dans les cas mentionnés ci-dessus ou si vous avez des questions concernant une situation particulière, nos conseillers se feront un plaisir de répondre à vos questions. En effet, il existe autant de cas particuliers que de naissances !

Les démarches à effectuer

1. Ouvrir le dossier d'incapacité

Nous communiquer un certificat de maladie, un certificat de grossesse, un acte de naissance, un certificat d'écartement en fonction de la nature de votre arrêt de travail.

2. Obtenir votre indemnité

Nous faire parvenir une feuille de renseignements complétée par vous et par votre employeur. Le chômage transmet ce document automatiquement.

EN BREF	
Salariée ou chômeuse	15 semaines de repos de maternité + 4 semaines en cas de grossesse multiple 82% du salaire brut les 30 premiers jours et 75% du salaire brut plafonné à partir du 31e jour
Indépendante	8 semaines de repos de maternité + 1 semaine en cas de naissance multiple (nouvelle réglementation d'application à partir du 01/01/2017) I Forfait de 458,31€ par semaine
Congé de naissance	10 jours dont 3 à charge de l'employeur à prendre avant les 4 mois de l'enfant I 82% du salaire brut plafonné
Ecartement de grossesse	Jusqu'à 6 semaines avant la date prévue d'accouchement I 78,237% du salaire brut plafonné
Ecartement d'allaitement	Jusqu'au 5ème mois de l'enfant I 60% du salaire brut plafonné

TOUT POUR NOS SÉNIORS
SÉJOURS ET EXCURSIONS 2017

NE RATEZ PAS NOTRE SÉANCE D'INFORMATION LE 14 DÉCEMBRE 2016

Les séniors étant de plus en plus actifs, Tous En Vadrouille leur permet d'accéder à des voyages et des excursions culturelles ou ludiques à des tarifs préférentiels. Vous faites partie de ces séniors dynamiques ? Inscrivez-vous à notre séance d'information «Voyages séniors 2017».

Le programme

- **14:00 :** Accueil des participants
- **14:30 :** Exposé introductif et présentation des excursions et activités organisées en 2017
- **15:00 :** Présentation des voyages proposés par notre partenaire Village Club du Soleil
- **15:30 :** Présentation des voyages proposés par notre partenaire VTF Vacances
- **16:00 :** Présentation des voyages proposés par notre partenaire Club Vacanciel
- **16:30 :** Café et douceurs pour terminer agréablement l'après-midi

Je souhaite participer à la séance d'information «Voyages séniors 2017»*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse e-mail : .....

VIGNETTE DU PARTICIPANT ICI
(OBLIGATOIRE)

* A compléter et à renvoyer à Tous En Vadrouille, Place Verte 41 - 4800 Verviers, ou par mail à l'adresse *info@tousenvadrouille.be* **avant le 02/12/2016**.

Le mercredi 14 décembre 2016, Tous En Vadrouille vous donne rendez-vous à l'hôtel Verviers à partir de 14h00 pour la présentation de ses voyages séniors 2017.

Afin d'assurer au mieux l'organisation de cet après-midi, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre participation par mail à l'adresse *info@tousenvadrouille.be* ou par le biais du talon réponse ci-joint **avant le 02 décembre 2016**.

Vous souhaitez réserver un voyage ou une excursion ?

Surfez sur *http://tousenvadrouille.be* ou contactez-nous au 087/31 34 45. Pour tout renseignement en néerlandais, veuillez contacter le 02/743 16 66 .

HIVER 2017

Domaine les Gentianes | Haute-Nendaz | Valais Suisse

Ouverture des inscriptions
Le 07 octobre 2016

De 10 à 17 ans

Apd 420 €

Vacances de carnaval
Du **25/02** au **04/03/2017**

Vacances de Pâques
Du **01/04** au **08/04/2017**

Transport en car | Pension complète | Ski Pass
Remontées mécaniques | Encadrement par des animateurs

Renseignements et réservations sur
www.tousenvadrouille.be

Symbio Mutualité Neutre

Mutualia.be Mutualité Neutre

Tous en vadrouille

LA GEMMOTHÉRAPIE
LE BIEN-ÊTRE PAR LES BOURGEONS

Préparez-vous pour l'hiver ! La gemmothérapie vous y aide...

Froid, fièvre, nez qui coule,... l'hiver est à nos portes et il est déjà grand temps de s'y préparer. La gemmothérapie peut vous aider à affronter tout ces petits désagréments.

La gemmothérapie, qu'est-ce que c'est ?

Communément appelée «médecine des bourgeons», la gemmothérapie fait partie de la grande famille des phytothérapies, lesquelles proposent de prévenir et de traiter une variété de problèmes de santé en exploitant les vertus médicinales des bourgeons de certains végétaux.

Du terme latin «gemmae» signifiant à la fois bourgeon et pierre précieuse, la gemmothérapie utilise exclusivement les tissus embryonnaires frais des plantes, arbres et arbustes : bourgeons, jeunes pousses ou encore radicelles.

Enfin, la gemmothérapie a pour avantage d'être accessible à toute la famille : petits, grands et, dans certaines limites les femmes enceintes. Il n'existe aucune contre-indication liée à l'âge.

La richesse du bourgeon

Le bourgeon est un véritable concentré de principes actifs.

En effet, il est composé de tissus embryonnaires qui contiennent toutes les informations génétiques de la future plante. Il contient donc toute l'énergie vitale nécessaire au développement de la plante à venir. Il est à lui seul les racines, les tiges, les feuilles, les fleurs et les fruits.

Récolté juste avant son éclosion, il conserve sa pureté et sa force en évitant le vieillissement et les agressions tels que la pollution ou les pesticides.

Ces embryons, macérés dans un mélange d'eau, d'alcool et de glycérine, servent à fabriquer des solutions dans lesquelles se concentrent les principes actifs des végétaux. On les nomme macérats. Leurs vertus thérapeutiques alléguées varient, évidemment, selon la plante dont ils proviennent : le cassis pour l'énergie, le sapin contre la toux, l'aubépine pour le coeur,... Par ailleurs, plusieurs produits issus de la gemmothérapie auraient en commun des propriétés diurétiques, de drainage ou de détoxication.

PROMO* ZENOLIA

alpha GEM
DE L'ARBRE AU FLACON

Gem-Respi, l'allié de toute la famille en cas d'infection ORL. Il dégage toute la sphère ORL et aide à respirer par le nez plus aisément.

Composition

Le bourgeon de charme a une action nettoyante, notamment sur les sinus. Le bourgeon de cassis, lui, est un puissant anti-inflammatoire. Le bourgeon d'aulne sert de bouclier contre les attaques extérieures et le bourgeon de rosier sauvage aide à renforcer les défenses immunitaires.

Posologie

- Adulte : 5 à 15 gouttes par jour, 1/2 heure avant le repas.
- Enfant jusqu'à 13 ans : 3 à 8 gouttes par jour, 1/2 heure avant le repas.
- Bébé : 1 à 3 gouttes dans le biberon ou via la maman qui allaite.

*Disponible dans les agences de Verviers, Liège, Heusy, Theux, Spa, Ottignies, Jodoigne, Waterloo, Wavre et Bruxelles

500 langes offerts
lors de la naissance de votre enfant

Achat de langes ?

En vente à prix fou chez ZENOLIA

ZENOLIA

Mutualia.be
Mutualité Neutre

1. CARNAVAL DE VENISE

Prix 399€

En collaboration avec Généraltour

5 jours/2 nuits en demi pension

Départ le 23/02/2017

Inclus

- Voyage en autocar grand luxe Vip Lines
- Transferts A/R en bateaux privés vers Venise
- Demi pension au séjour du dîner du 2ème jour au petit déjeuner du 4ième jour
- Hôtel Al Mare 3* ou similaire

2. NOUVEL AN AU PERIGORD

Prix 699€

En collaboration avec Généraltour

5jours/4 nuits en pension complète

Départ le 29/12/2016

Inclus

- Voyage en autocar grand luxe Vip Lines
- Cocktail de bienvenue
- Boissons lors des repas (vin midi et soir et café le midi)
- Visites mentionnées au programme
- Soirées animées au séjour
- Dégustation de produits locaux
- Dîner gastronomique au réveillon de la Saint Sylvestre
- Guidage local de qualité
- Les éventuelles taxes de séjour

3. THAILANDE ET CAMBODGE

Apd 1760€

En collaboration avec Généraltour

14 jours/11 nuits

Départs : Le 06/01, 13/01, 14/01, 03/02, 10/02, 11/02, 17/02, 18/02, 24/02, 03/03, 10/03, 11/03, 17/03, 18/03, 24/03, 31/03, 14/04, 15/04/2017 - D'autres dates possibles

Inclus

- Vols Bruxelles-Bangkok-Bruxelles avec Qatar Airways en classe N
- Transferts aéroport/hôtel/aéroport collectifs
- Guides locaux francophones
- Logement dans les hôtels catégorie supérieure
- Repas mentionnés (11 petits déjeuners, 10 déjeuners, 5 dîners)
- Excursions et visites mentionnées, droits d'entrée dans les musées et sites
- Transport en minibus ou autocar climatisé
- Trajet en train couchette climatisé 2ième classe
- Taxes et services hôteliers

4. ISLANDE ENERGIES CACHÉES ET AURORES BORÉALES

Apd 1299€

En collaboration avec BTTours

6 jours en petit déjeuner

Départs : le 26/01, le 09/02 et le 23/02/2017

Inclus

- Prise en charge à domicile aéroport A/R
- Vols Bruxelles-Reykjavik A/R avec Icelandair en classe S
- Transferts aller retour en Flybus
- Hébergement en chambre double 3 ou 4* en logement petit déjeuner
- Services d'un guide local francophone lors des excursions
- Entrées et visites prévues dans le programme

Pour plus de détails, les brochures (ainsi que les brochures d'été 2017) sont disponibles à l'agence

NEUTRA WORLD
AGENCE DE VOYAGE

Les offres sont calculées sur base d'une chambre double sous réserve de disponibilité
Pour plus de détails et conditions sur toutes nos offres :
Verviers - 087/30.80.99 - *tourisme@mutualia.be* | Wavre - 010/45.28.62 - *tourisme-wavre@mutualia.be*
Waterloo - 02/351.57.60 - *tourisme-waterloo@mutualia.be* | Ottignies - 010/41.34.68 - *tourisme-ottignies@mutualia.be*
http://tousenvadrouille.be/neutraworld - Facebook/Neutraworld
Le partenaire de vos vacances, Neutra World tourisme licence B2098

Pour tout renseignement en néerlandais, veuillez contacter le 02/743 16 66